2025-011 - Technicien-ne d'Animation Territorial - Secteur Est

Date de publication de l'offre
05/05 - 04/06/2025
Type d'emploi
CDD
Catégorie de métier
Paysage - urbanisme - architecture
Nom de l'organisme
Parc national de La Réunion
Mission

Sous l'autorité hiérarchique de la responsable de secteur, le/la technicien.ne aura pour missions principales :

- La mobilisation des acteurs du territoire et en particulier les collectivités pour la mise en œuvre des enjeux du projet d'établissement.

La mise en œuvre du projet d'établissement du parc national nécessite la mobilisation de nombreux acteurs institutionnels et privés. Le/la technicien.ne est au cœur de cette mobilisation, il/elle fait notamment le lien avec les collectivités du secteur et les acteurs économiques notamment dans le domaine du tourisme, de l'agrotourisme, des activités de pleine nature etc… en articulation avec les autres agents du secteur et en particulier l'équipe de gestion, et les chargés de missions des différents services.

- La construction et la mise en œuvre des territoires de projets du secteur

Chaque secteur est animateur d'un ou plusieurs territoires de projet. Ces démarches sont de nature et d'ambition variés mais ont vocation à matérialiser sur le territoire un projet particulier construit en partenariat avec les acteurs du territoire.

Les projets du secteur Est sont les suivants :

- Aménagement du secteur Est et des espaces périphériques à la maison du Parc national : Mise en en œuvre et suivi des travaux en lien avec le gestionnaire travaux et en charge de la mobilisation citoyenne autour de l'espace
- Établissement relais porte de parc : Animation du dispositif et mise en lien le service pédagogique et les objectifs du Projet d'Etablissement
- Projet valorisation/restauration de la RN3 : recherche de financement, mise en œuvre et suivi des opérations du plan de gestion et animation du projet

- Appui technique, administratif et réglementaire auprès des acteurs publics et privés (collectivités, associations, agriculteurs, artisans, ...) pour favoriser, organiser, accompagner des projets de développement

Le/la technicien.ne contribuera par ailleurs au territoire de projet « volcan littoral » animé par le secteur Sud, mais qui comprend la commune de Sainte Rose située sur le secteur Est.

Le/la technicien.ne contribuera à renforcer les liens et les projets avec les communes de Saint Benoit, Bras Panon et Saint André et surtout avec l'intercommunalité (CIREST).

Dans les territoires de projets en priorité mais également sur l'ensemble du territoire, le/la technicien.ne d'animation territoriale mobilisera l'outil marque Esprit Parc National pour faire évoluer les processus et services des acteurs du territoire en articulation avec les autres agents du secteur et les services concernés.

Profil

1. Compétences requises

- Savoirs : connaissance des patrimoines naturel et culturel de La Réunion, du cadre réglementaire des espaces protégés, et des acteurs du territoire ;
- Savoir-faire : gestion de projets, animation et concertation, rédactionnelle de documents stratégiques, recherche de financements, maîtrise des logiciels bureautiques et SIG, bonne condition physique ;
- Savoir-être : autonomie, capacité d'adaptation, travail en équipe, goût pour le dialogue territorial.

1. Conditions et moyens d'exercice

- Niveau de formation souhaité : Bac + 2 ou BAC + 3 ;
- Profil : aménagement du territoire, développement territorial, développement local, développement agricole, tourisme durable ou équivalent ;
- Expérience : au moins débutant (1 à 3 ans) ;
- Télétravail : pas de télétravail ;
- Permis B manuel obligatoire pour utilisation autonome des véhicules de service ;
- Disponibilité, ponctuellement la nuit, week-end et jours fériés.

Informations complémentaires

Localisation du poste : Siège du Parc national de la Réunion - Plaine des Palmistes.

Pas de télétravail. Déplacements fréquents dans le secteur Est, à savoir Bras-Panon, Saint-Benoit, Sainte-Rose, mais aussi ponctuellement Tampon et Saint-Joseph.

Conditions de rémunération :

- Pour les candidats fonctionnaires : selon dernière situation statutaire
- Pour les candidats contractuels : selon conditions de reprise d'ancienneté prévues au décret n°2016-1697 (sur présentation de justificatifs d'emploi) et de classement sur la grille de rémunération des personnels d'application.

Coordonnées pour postuler

contact-rh@reunion-parcnational.fr